

Démarche : Agrément des associations d'aide aux victimes - SANS SIRET

Organisme : Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Déposez votre demande d'agrément national des associations d'aide aux victimes d'infractions lorsque vous ne disposez pas de numéro SIRET.

Première demande / renouvellement / transfert

Merci de préciser si vous déposez une première demande d'agrément ou si vous demandez le renouvellement ou le transfert d'un agrément existant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Première demande
- Demande de renouvellement d'un agrément
- Demande de transfert d'un agrément d'une association vers une autre

Nom de l'association

Numéro TAHITI

Merci de renseigner ici le numéro T. A. H. I. T. I. de votre association.

Adresse du siège de l'association

Téléphone et adresse courriel

Merci de renseigner ici le numéro de téléphone et l'adresse courriel permettant de contacter les bureaux de l'association.

Agrément des associations d'aide aux victimes - SANS SIRET

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Courrier de demande de l'agrément

Vous devez télécharger ici le courrier, en format PDF et signé par le représentant légal de l'association, formalisant la demande d'agrément d'associations d'aide aux victimes.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie des statuts associatifs

Téléchargez ici, en format PDF, la copie des statuts en vigueur de l'association.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie du règlement intérieur

Lorsque celui-ci existe, téléchargez ici, en format PDF, la copie du règlement intérieur de l'association.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Liste des administrateurs de l'association

Téléchargez ici en format PDF la liste de tous les administrateurs de l'association. Celle-ci doit contenir leur identité, la profession qu'ils exercent et leur fonction au sein de l'association lorsqu'ils sont membres du bureau.

Coordonnées du représentant légal de l'association

Complétez ici les coordonnées du représentant légal de l'association ainsi que, le cas échéant, celles du salarié directeur ou du salarié coordinateur.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Liste des salariés de l'association et nombre de bénévoles

Téléchargez ici en format PDF la liste des salariés de l'association (celle-ci doit contenir leur identité ainsi que le poste qu'ils occupent au sein de la structure). Merci de préciser également le nombre de bénévoles réguliers de l'association.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie des diplômes des salariés (ou attestation sur l'honneur)

Téléchargez ici, en un seul PDF, la copie des diplômes du ou des salarié(s) juriste, psychologue ou travailleur social. A défaut, une attestation sur l'honneur signée par les salariés devra être téléchargée mentionnant la formation suivie après le baccalauréat et la durée de celle-ci.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Rapport d'activité de l'association

Téléchargez ici en format PDF le rapport d'activité de l'association pour le dernier exercice clos approuvé par l'assemblée générale. Ce document constitue un bilan qualitatif et quantitatif de l'activité. Il doit contenir la typologie des prises en charge effectuées par l'association.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Comptes annuels de l'association

Téléchargez ici en format PDF les comptes annuels de l'association approuvés lors de la dernière assemblée générale (et, le cas échéant, l'ensemble des rapports produits par le commissaire aux comptes pour le dernier exercice clos).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation d'accueil généraliste

Agrément des associations d'aide aux victimes - SANS SIRET

Téléchargez ici en format PDF l'attestation sur l'honneur du représentant légal de l'association confirmant que l'association est ouverte à toutes les victimes d'infractions dans les mêmes conditions d'accueil et de suivi.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de non conflit d'intérêts

Téléchargez ici en format PDF l'attestation sur l'honneur qui doit être complétée par chaque administrateur de l'association déclarant l'absence de tout conflit d'intérêt.